

DECISION MUNICIPALE n° D20250602-056

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du 1 ^{er} au 30 juin 2025	
Lieu	Micro-Folie Ussel	
Attributaire	Jacques PERNO	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La salle d'exposition de la Micro-Folie la Grange est mise à disposition de Jacques PERNO, demeurant 19500 CUREMONTE.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée du 1^{er} au 30 juin 2025.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 2 juin 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE